



Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog

Siège : Mairie - 17 rue Principale – 67480 Roeschwoog
Tél. 03.88.86.41.04 – Mél : mairie@roeschwoog.eu

Procès-verbal de la réunion du Bureau du 31 janvier 2022 à 20h en Mairie de Roeschwoog

Membres en fonction : 8
Membres présents..... : 7
Absent(s) avec procuration : 0
Absent(s)..... : 1

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ,

Membres présents :

Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : Jean-Pierre BIGOT,
Christophe COUSANDIER, Louis STRUB

Délégué(s) titulaire(s) Commune : Roger BOEHM

Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : Philippe BASCH,
Pascal MARY

Délégué(s) suppléant(s) Commune : Guillaume BRENNER, Stéphane
HUCK

Membres excusés :

Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : /

Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : /

Délégué(s) titulaire(s) Commune : Ritchie FOLMER, Pierre HARNIST

Délégué(s) suppléant(s) Commune :

Le représentant de la DDT, Mme Cécile ALPY

Invités à participer à la séance :

Les locataires de la chasse communale ou/et leurs représentants :

Lot n°1 : M. Jack ROSSIGNOL

Lot n°2 : M. Patrick OTTMANN, M. KOEHOEFFER

Lot n°3 : M. Jean-Marc HEIDEIER

Assiste en outre : Béatrice HOLTZMANN, DGS

M. Michel LORENTZ ouvre la séance à 20h et salue les membres du Bureau présents.

Il excuse :

- M. Ritchie FOLMER, suppléé par M. Guillaume BRENNER, qui participera au vote
- M. Pierre HARNIST suppléé par M. Stéphane HUCK, qui participera au vote.

Il salue les locataires et/ou leurs représentants des trois lots de chasses de Roeschwoog, qui ont été invités à la séance du Bureau.

Approbation des procès-verbaux des réunions du 7 décembre 2020 et du 18 janvier 2021

Le compte rendu de la séance du 7 décembre 2020 a été distribué en séance du 18 janvier 2021.

Les deux comptes rendus ont été transmis par courrier du 6 janvier 2022 aux membres du Bureau.

Le Président soumet les comptes rendus à approbation du Bureau.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021.

Point n°1 – Acquisition d'une niveleuse

L'association foncière s'est portée acquéreur d'une niveleuse traînée de marque PERREIN modèle NP3600 pour un coût de 13 600 € HT, soit 16 320 € TTC.

Les questions de carte grise et d'assurance de l'engin sont évoquées.

M. Christophe COUSANDIER, Vice-Président, pose également la question du lieu d'entreposage de la machine. Il est nécessaire qu'elle soit au sec. Pour le moment, elle est chez lui sous un de ses hangars. Il propose le versement d'une indemnité de l'ordre de 100 € à la personne qui accueillera la machine. L'ancienne lame était toujours stockée chez M. Louis STRUB à titre gracieux. Celui-ci indique qu'il trouvera également une place pour la nouvelle niveleuse.

Le Président indique que l'indemnisation fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine séance. Si le Bureau décide une indemnisation, il devra en fixer le montant et une convention devra être établie entre l'association foncière.

M. STRUB souligne que l'ancienne lame de l'association foncière pourrait éventuellement servir au déneigement des voies communales, certaines adaptations seraient toutefois nécessaires (mise en place d'un caoutchouc).

Point n°2 - Travaux 2021

Entretien des chemins d'exploitation

Le Président sollicite les membres du Bureau quant aux chemins qui sont dégradés et qui seraient à entretenir.

M. COUSANDIER indique que les travaux de nivellement effectués au printemps 2019 du chemin Kleinkirchgut ne sont déjà plus visibles. Le chemin est très dégradé.

D'autres chemins mériteraient également leur reprise avec du « recyclé béton » ou du gravier :

- Chemin section 6 parcelle 122, lieudit Ochsenloch
- Chemin section 5 parcelle 270, lieudit Schansonsfeld
- Chemin section 4 parcelle 248, lieudit Lerchengewann.

M. MARY estime que pour le chemin section 4 parcelle 248, il suffirait de fermer les trous. En cas de mise en œuvre de recyclé béton, il sera nécessaire de garantir l'écoulement de l'eau en arasant les bandes enherbées latérales.

Le Président souligne également la dégradation et les problèmes d'écoulement des eaux de certains chemins :

- Chemin rue de l'Ancre section 7 parcelle 731 : dégradations du chemin due à des stationnements répétitifs de véhicules professionnels.
- Chemin vers Neuhaeusel section 4 parcelle 250 : problème de stationnement d'eau par temps de pluie, constitution de très grosses flaques d'eau dangereuses pour la circulation des véhicules sur la RD. Cette situation sera signalée au Département.
- Chemin à l'arrière de la rue de la Forêt section 7 parcelle 366 : passage de tracteur par temps de pluie, chemin en herbe fortement endommagé.
- Chemin à l'arrière de la rue du Château d'eau : emprunté sans autorisation préalable par l'entreprise Pavage Muller pour réaliser des travaux chez un particulier. Un courrier a été adressé à l'entreprise le 26 juillet 2021.

M. COUSANDIER propose une journée commune de travaux d'entretien des chemins avec réalisation d'une couche en gravier extrait de l'étang Werthel.

M. STRUB indique que la dernière « matinée » gravier avait eu lieu le 31 mars 2019.

Il est proposé de se rendre à l'étang avec l'entreprise BRENNER pour voir sur site le stock de gravier encore disponible et les possibilités d'extraction (abattage de 3 arbres à prévoir), dans la perspective d'organisation de cette journée.

Le Président de l'association de pêche devra être informé et associé.

Travaux d'élagage

Le Président interroge les membres du Bureau quant aux travaux d'élagage qui seraient à effectuer le long des chemins d'exploitation.

Le Bureau est informé que des travaux de débroussaillage ont été réalisés par l'association foncière de Fort Louis sur la digue.

M. Philippe BASCH indique que des travaux d'élagage devraient être réalisés le long de la Roselière.

Point n°3 – Chemin du château d'eau à la rue de la Forêt : modelage suite aux travaux d'enfouissement de la ligne haute tension

Le Bureau de l'association foncière avait donné son accord lors de sa séance du 12 juin 2020 pour l'enfouissement d'une nouvelle ligne électrique haute tension dans les chemins d'exploitation sis section 7 parcelles n°733 (lieudit Schlichtwerb) et n°370 (Lieudit Am Wasserturm). Les travaux ont été réalisés par Electricité de Strasbourg Réseaux en novembre 2021 (prestataire mandaté : Sté Fritz Electricité).

La Commune s'était engagée à remettre les chemins d'exploitations en état à l'issue des travaux.

Le Président expose que la Commune souhaite, en même temps que la réalisation des travaux de stabilisation, remodeler le chemin au lieudit Schlichtwerb section 7 parcelle 733 en le rehaussant à hauteur de la cote des plus hautes eaux avec revanche figurant au PPRI.

Il présente les plans des parcelles qui seraient impactées par cette rehausse.

Une indemnité de perte de culture serait versée par la Commune à l'issue des travaux aux exploitants concernés (MM. Philippe BASCH, Jean-Pierre BIGOT et Gaec COUSANDIER).

M. BIGOT s'interroge sur l'opportunité de rehausser le chemin, soulignant les questions d'accès aux parcelles suite à ces travaux.

Le Président soumet à délibération la réalisation de ces travaux.

Vu l'exposé du Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 5 voix POUR, 1 voix CONTRE (J.P. BIGOT), 1 ABSTENTION (L. STRUB), **AUTORISE** la Commune de Roeschwoog à effectuer les travaux de remodelage et de rehausse du chemin à hauteur de la cote des plus hautes eaux au PPRI avec revanche, lieudit Schlichtwerb, section 7 parcelle 733, suite à enfouissement de ligne électrique.

Les accès aux parcelles seront lissés en pente douce. Une indemnité de perte de culture sera versée, le cas échéant, par la Commune de Roeschwoog aux exploitants concernés.

Point n°4 – Débouché des chemins d'exploitation dans l'aire urbaine : projets d'aménagement Lotissement Immenlach

Comme déjà évoqué lors de la séance du 7 décembre 2020, la Commune de Roeschwoog prévoit la réalisation de la viabilité définitive de la voirie et de l'éclairage public dans une partie du lotissement Immenlach.

Les accès aux chemins d'exploitation seront aménagés.

Les plans projets avaient été présentés et le Bureau avait émis un avis favorable.

Les travaux de viabilité sont programmés pour le printemps 2022.

Le Président présente les plans d'aménagement retenus par la Commune pour l'accès aux chemins d'exploitation de l'association foncière section 7 parcelle 574, lieudit Immenlach et section 7 parcelles 578, lieudit Am Wasserturm et 733, lieudit Schlichtwerb :

- chemin près du château d'eau : mise en enrobé et plantations d'arbres ;
- chemin le long de la propriété de M. Thibaut Flick : voie en biseau et plantations d'arbres).

Il sollicite l'avis du Bureau sur le projet d'aménagement projeté.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'aménagement présenté des accès aux chemins d'exploitation section 7 parcelle 574, section 7 parcelles 578, section 7 parcelle 733.



Point n°5 - Affaires budgétaires

Approbation du compte administratif 2021 et compte de gestion 2021

Le Président Michel LORENTZ présente le Compte Administratif 2021 en donnant lecture des comptes de l'Association.

Il rappelle que les documents ont été transmis par courriel du 25 janvier 2022.

Les dépenses de fonctionnement se composent essentiellement :

- Des travaux d'entretien des chemins d'exploitation pour 2 109,24 €
- De l'acquisition d'une niveleuse pour 16 320 €
- Du paiement de l'indemnité pour les travaux administratifs 211,97 € et charges sociales pour 22,32 €

La subvention de 200,00 € au locataire du lot de chasse n°2, M. Patrick OTTMANN, pour l'acquisition d'un piège à corvidés n'a pas été versée, les justificatifs n'ayant pas été présentés.

M. OTTMANN, invité à la séance du Bureau du jour, indique que l'achat n'a pas encore été réalisé.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	46 650,00	18 429,24	0,00	0,00	28 220,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	350,00	234,29	0,00	0,00	115,71
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		47 300,00	18 663,53	0,00	0,00	28 636,47
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	1 500,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		48 800,00	18 663,53	0,00	0,00	30 136,47
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		48 800,00	18 663,53	0,00	0,00	30 136,47
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Les recettes se composent du reversement des droits de location de la chasse par la Commune pour 6 681,60 € et les baux relatifs aux chemins d'exploitation cultivés pour 229,40 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes div	6 910,00	6 911,00	0,00	0,00	-1,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		6 910,00	6 911,00	0,00	0,00	-1,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	27,30	0,00	0,00	0,00	27,30
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 937,30	6 911,00	0,00	0,00	26,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		6 937,30	6 911,00	0,00	0,00	26,30
Pour information		(2)				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		41 862,70				

En section d'investissement, le résultat antérieur reporté (recettes) se monte à 2 445,19 €.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison à affectat° (BA règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprevues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des ope. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		(2)			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		5,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45 ..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00

Le Président indique que le Compte administratif est concordant avec le Compte de gestion établi par le Trésorier. Il se retire pour l'adoption de ce point.

M. Christophe COUSANDIER, Vice-président de l'Association Foncière, prend la présidence de la séance et propose l'adoption du Compte Administratif 2021.

En l'absence du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le Compte Administratif 2021, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	18 663,53 €
Recettes de fonctionnement :	6 911,00 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice :	-11 752,53 €
Résultat antérieur reporté :	41 862,70 €
Excédent de fonctionnement de clôture :	30 110,17 €

Dépense d'investissement :	0,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Résultat antérieur d'investissement reporté :	2 445,19 €
Excédent d'investissement de clôture :	2 445,19 €

Excédent global de clôture :	32 555,36 €
------------------------------	-------------

DECIDE de reporter les excédents sur le Budget de l'exercice 2022 ;

AFFIRME avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par le Trésorier de l'Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog ;

PRECISE que ce document n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Créances admises en non-valeur

Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2013

En 2021, les services de la trésorerie avaient communiqué un état de titres irrécouvrés.

Monsieur le Trésorier avait fait savoir qu'il n'avait pu procéder au recouvrement de deux titres de recettes de l'exercice 2013 pour un montant de 54,49 € au total.

Une partie de ces créances ont pu être recouvrées (38,71 €). Il reste une somme de 15,78 € en impayé. Elle est imputable aux consorts de la succession NAGEL Louis, qui n'ont pas répondu aux courriers qui leurs ont été adressés.

L'un des héritiers venant occasionnellement à Roeschwoog, il sera ressollicité.

Budget 2022

Le Président présente le projet de Budget Primitif 2022 en donnant lecture des prévisions budgétaires détaillées de l'année en recettes et en dépenses.

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG - ASS. FONCIERE DE ROESCHWOOG - BP (projet de budget) - 2022

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	37 100,00	6 989,83
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 30 110,17
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	37 100,00	37 100,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 445,19
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	2 445,19
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	37 100,00	39 545,19

Dépenses de fonctionnement :

Des crédits suivants sont proposés :

- charges à caractère général (travaux d'entretien de chemins et fournitures 27 800 €, fournitures d'entretien 2000 €, fournitures petit équipement 3000 € et autres frais 2 200 €) pour un montant de 35 000 €.
- des charges de personnel et frais pour un montant de 350,00 €
- des charges de gestion courante pour 250 € (créances admises en non-valeur pour 50 €, subvention pour l'acquisition de piège à corvidés au locataire du lot de chasse n°2 pour 200 €)
- des dépenses imprévues pour 1 500 €.

Recettes de fonctionnement :

Des crédits suivants sont proposés :

Les recettes proviennent essentiellement du reversement des droits de chasse par la Commune de Roeschwoog (6 754 €), les baux précaires des chemins exploités (230,00 €) et de l'excédent reporté de 2021 (30 110,17 €).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	45 630,00	35 000,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	2 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations variés	40 600,00	27 800,00	0,00
625	Déplacements, missions et réceptions	1 000,00	1 000,00	0,00
6287	Remploiements de bras	50,00	1 200,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	330,00	350,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	250,00	250,00	0,00
6470	Autres charges sociales	100,00	100,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	250,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	50,00	0,00
6574	Subv. fond. Associat', personnes privées	200,00	200,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		47 300,00	35 600,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	1 500,00	1 500,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		48 800,00	37 100,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections (7) (8) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat' ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		48 800,00	37 100,00	0,00
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				37 100,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 910,00	6 984,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	6 680,00	6 754,00	0,00
70384	Autres redevances et recettes diverses	230,00	230,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 910,00	6 984,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	27,30	5,83	0,00
7710	Autres produits except. opérat. gestion	27,30	5,83	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 937,30	6 989,83	0,00
042	Opérat. ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat. ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 937,30	6 989,83	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	30 110,17
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	37 100,00

Dépenses d'investissement :
Pas de dépenses.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stamps (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison - affectat. (R.A. Réglé) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat. et avances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat. ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Recettes d'investissement :
Report de 2 445,19 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1099)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1099	Excédents de fonctionnement capitalisés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent. invest. non versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautions reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat. (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat. ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME l'attribution d'une subvention à l'adjudicataire du lot de chasse n°2, M. Patrick OTTMANN, d'un montant de 200,00 € pour l'achat d'un piège à corvidés. La subvention sera versée sur présentation de la facture payée.

APPROUVE le Budget Primitif 2022 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	37 100,00 €
Recettes de fonctionnement	37 100,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	2 445,19 €

DECIDE de voter le Budget Primitif 2022 par chapitre.

Point n°6 – Urbanisme

PLUI Modification et projets à venir

Le Président informe les membres du Bureau de la procédure de modification n°1 et de révision allégée du PLUI lancée par la Communauté de communes du Pays Rhénan.

Les consultations du public sont en cours. Les dossiers sont disponibles et consultables en Mairie.

Il expose la demande de déplacement de zonage AC par un exploitant agricole pour lui permettre la construction d'un hangar agricole sur la parcelle dont il est propriétaire section 2 parcelle 339.

Cette nouvelle zone remplacerait la zone AC à la sortie de Roeschwoog vers Leutenheim au lieu-dit Pommerenzen, initialement créée à la demande du même exploitant lors de l'élaboration du PLUI.

Le Président présente le projet de hangar et son implantation sur la parcelle.

La Commune a fait part à la Communauté de communes du Pays Rhénan de cette demande de changement de zonage agricole.

MM. BIGOT et COUSANDIER indiquent que l'exploitant les avaient informés de ce projet.

Les membres du Bureau prennent acte de ces informations.

Gens du voyage – projet d'aire

Le Président rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué à plusieurs reprises en réunion du Bureau.

La Commune a engagé une réflexion pour l'aménagement d'un terrain pour mise à disposition à des petits groupes en transit.

Il s'agit d'une obligation réglementaire qui complète les dispositifs d'aire d'accueil et d'aire de grand passage.

Un nouveau groupe de gens du voyage (environ 50 caravanes) s'est installé sur des terrains privés d'une superficie d'environ 1,50 hectares, exploités par le Gaec Cousandier, à l'entrée Sud du village, le dimanche 5 septembre 2021 lors des festivités du messti. Il a fait part, à plusieurs reprises, de son intention de revenir en 2022.

Il est précisé que l'aire d'accueil de Drusenheim devrait ouvrir au printemps 2022.

Actuellement et ce depuis plusieurs années, dans le secteur, des groupes se sont installés régulièrement dans les communes de Dahlund, Stattmatten et Soufflenheim.

Toutefois, à court terme, ces terrains d'accueil ne seront plus accessibles. L'une des communes a effectué des travaux de terrassement sur le terrain, et les autres terrains des deux autres communes accueilleront prochainement des lotissements.

Il faut s'attendre à ce que Roeschwoog devienne un lieu de passage et d'arrêt fréquent et que si la municipalité n'a pas de terrain à proposer, ce seront soit des terrains privés, soit le terrain de football qui seront occupés.

Le Président indique que la municipalité pense aménager le terrain à l'arrière du cimetière sur une surface de 65 ares environ. Ceci implique que 30,50 ares soient retirés du bail agricole de l'exploitant agricole des parcelles section 3 n°65, 66 et 67. Ce dernier a donné son accord. Un bail d'occupation précaire est également à revoir.

Il est toutefois nécessaire de prévoir l'adduction d'eau, un accès à l'assainissement et à l'électricité. Une voie d'accès par la route de Neuhausel serait en outre créée.

Le Bureau prend acte de ces informations.

Zone d'activités

Le Président informe les membres du Bureau que la Commune a pris contact avec les propriétaires de terrains classés en zone IAUx dans la perspective d'acquisition de ces terrains pour étendre la zone d'activités.

Point n°7 - Environnement

Projet de trame verte et bleue

Le Président, comme indiqué lors de la séance du 7 décembre 2020 et du 18 janvier 2021, rappelle l'action engagée par Roeschwoog avec les communes de Fort-Louis, Roppenheim et Neuhausel pour souscrire au programme Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle des quatre bans pour une gestion raisonnée des espaces au profit de la faune, de la protection des zones humides et de la qualité des sols.

La toute première étape consistait en la réalisation d'un diagnostic initial et d'un plan de gestion de la Trame verte et bleue intercommunale.

Le diagnostic/étude est en voie d'achèvement par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) qui connaît bien le ban de Roeschwoog et mandatée pour ce faire.

Une première ébauche a déjà été transmise à la Commune, mais le document n'est pas encore finalisé.

Il permettra de proposer une série d'actions concrètes et des animations (information et sensibilisation du jeune public) pour compléter les actions environnementales menées ces 12 dernières années par la Commune (trame verte, actions sur le périmètre APB de la Roselière avec réalisation d'une mare en novembre 2020, plantation d'arbres, commune nature 2014 trois libellules, prix zéro phyto 2015, animations hôtel à insectes avec les écoles, installation de ruches, Apidays, plantations d'arbres dans le village, replantation d'arbres à la Gaenseweid...).

Il est rappelé que le projet « Trame verte et bleue Grand Est » proposé par la Région Grand Est, l'Etat et les Agences de l'Eau et qu'il est éligible à subvention à hauteur de 80 % de la dépense.

Une réunion avec les Maires des communes associées aura lieu le 11 février 2022 pour travailler sur le diagnostic.

Ensuite, la Commune organisera une réunion avec toutes les parties prenantes, dont les exploitants agricoles et les chasseurs, pour présenter les actions proposées, y réfléchir ensemble et voir les possibilités de mise en œuvre.

Gaenseweid

Les membres du Bureau sont informés du projet d'aménagement par la Commune d'un « pump track » à destination des vététistes dans la carré n°4 dont les arbres malades ont été abattus à l'hiver 2020/2021. Ce carré a fait l'objet d'un broyage à l'automne 2021.

Les travaux d'abattage ont démarré dans le carré n°2 en décembre. Ce carré fera l'objet d'une replantation dans le cadre d'une opération « une naissance, un arbre ».

Plantations d'arbres par la Commune

Dans la continuité de son action de plantation à l'hiver 2021, la municipalité a organisé une nouvelle journée de plantation d'arbres le samedi 29 janvier 2022.

- Rue Neuve chemin piétonnier, un érable dans le prolongement existant
- Parc de la Mairie, deux tilleuls
- 42 rue de Fort Louis, trois charmes pyramidaux
- Lotissement cœur de village, un tulipier de Virginie
- Devant l'école, un conifère.

Point n°8 – Discussion avec les titulaires des lots de chasse invités à assister à la réunion

Le Président remercie les locataires et les représentants des 3 lots de chasse de Roeschwoog d'avoir répondu à l'invitation du Bureau de l'Association foncière de Roeschwoog.

Il indique qu'il estimait important que les acteurs de terrain intervenant sur le ban communal puissent se rencontrer et échanger sur leurs problématiques.

Même si certaines personnes autour de la table se connaissent déjà, le Président propose aux chasseurs présents de se présenter, de localiser leur lot de chasse et de faire part de leurs observations, difficultés ou attentes.

Les dégâts occasionnés sur les cultures par certains animaux sont discutés.

M. ROSSIGNOL rappelle que les corbeaux et les blaireaux sont protégés par la loi. Les chasseurs ne peuvent intervenir que sur autorisation préfectorale.

M. OTTMANN souligne, qu'en cas de surpopulation et de nombreux dégâts de culture, il est nécessaire que les exploitants agricoles en fassent le signalement à la Chambre d'agriculture, qui se fera le relai auprès des services de l'Etat.

Toutefois, si quelques espèces pullulent car protégées, le constat est fait de la disparition progressive de la plupart du petit gibier : perdrix, faisans, petits oiseaux...

Les chasseurs, même s'ils comprennent la nécessité de productivité qui s'impose aux agriculteurs, pensent que la coupe, le débroussaillage des arbres et haies dans les champs et la disparition de nombreux chemins en herbe sont en partie responsables de cet état de fait. Le petit gibier perd son habitat.

M. OTTMANN cite l'exemple du lot de chasse n°2, où les arbres et espaces « naturels » disparaissent au fur et à mesure des années et récemment notamment de plusieurs beaux arbres fruitiers (pommiers, noisetiers) qui ont été coupés. Sur ce lot, des chemins en herbe ont été labourés.

La Commune envisage des plantations d'arbres et d'actions dans le cadre du projet de Trame verte et bleue, cependant, les arbres, arbustes, haies existantes ne sont plus entretenus et sont au fur et à mesure enlevés au profit des cultures.

M. HEIDEIER trouverait intéressant de replanter des haies. Il déplore également la disparition des chemins en herbe.

Le Président rappelle que les terrains appartiennent à des propriétaires privés qui peuvent disposer de leur bien.

Il explique également que le diagnostic TVB effectué par la LPO permet de faire un état des lieux et de répertorier les espaces à protéger et à maintenir.

La question du dépôt sauvage de déchets est également discutée.

Les chasseurs ramassent très régulièrement des déchets. Ils signalent toutefois qu'ils ne peuvent pas les amener en déchetterie, n'ayant pas de droit d'accès, mais également car certains déchets n'y seraient pas acceptés.

M. ROSSIGNOL signale en outre de gros dépôts de déchets végétaux, à la sortie de Roeschwoog vers Leutenheim sur les terrains d'Electricité de Strasbourg.

M. HEIDEIER indique que le bosquet au lieudit Schindermatt a été remblayé avec dépôt de déchets.

M. BOEHM l'informe qu'un dépôt de plainte en gendarmerie a été effectué par le propriétaire privé à l'initiative et avec l'appui de la Commune.

M. ROSSIGNOL demande des informations quant à l'organisation annoncée d'un festival Reggae au Staedly du 18 au 20 juin.

Il fait part de ses craintes relatives aux nuisances sonores générées et à la peur et fuite des animaux pendant quelques mois après.

M. HEIDEIER signale que le mirador mis en place à la Roselière a été couché et déposé au bout de la Roselière. Il aimerait savoir qui a fait cela et ne comprend pas pourquoi la LPO demande toujours aux chasseurs de ROESCHWOOG de faire des concessions et pas à ceux côté Roppenheim.

Divers

Déchets

Les dépôts sauvages de déchets se poursuivent.

Début janvier une dizaine de pneus a été déposée dans un chemin vers Neuhaeusel.

Un autre dépôt de divers déchets a été effectué récemment vers Fort Louis.

Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 19 mars au matin.

Journée citoyenne

L'édition 2022 de la journée citoyenne aura lieu le 21 mai.

Assemblée générale

Le Président rappelle que le Bureau a statué en janvier 2021 pour un report de l'assemblée générale des propriétaires en 2022.

Il souligne que le renouvellement des baux de chasse aura lieu le 1^{er} février 2024.

En 2023, la Commune, le Bureau et les propriétaires fonciers devront se repositionner quant au reversement des loyers de la chasse à l'Association foncière.

Plus aucun membre ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 22h40.

Michel LORENTZ
Président de l'A.F.R. de Roeschwoog

